

*Le grain, la meule et les vents : le métier de meunier en Nouvelle-France.* Par Dominique Laperle. (Sainte-Foy: GID, 2003. 127 p., ill., ann., lexique, bibl. ISBN 2-922668-19-3 \$24.95)

Jacques Mathieu

Volume 28, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800488ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800488ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

CSTHA/AHSTC

ISSN

0829-2507 (imprimé)

1918-7750 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Mathieu, J. (2005). Compte rendu de [*Le grain, la meule et les vents : le métier de meunier en Nouvelle-France.* Par Dominique Laperle. (Sainte-Foy: GID, 2003. 127 p., ill., ann., lexique, bibl. ISBN 2-922668-19-3 \$24.95)]. *Scientia Canadensis*, 28, 85–87. <https://doi.org/10.7202/800488ar>

## **Technology / Technologie**

***Le grain, la meule et les vents : le métier de meunier en Nouvelle-France.*** Par **Dominique Laperle.** (Sainte-Foy: GID, 2003. 127 p., ill., ann., lexique, bibl. ISBN 2-922668-19-3 \$24.95)

Cet ouvrage a l'avantage de regrouper un ensemble d'informations jusque-là accessibles uniquement dans les fonds d'archives. En ce sens, il constitue un apport indéniable à la connaissance de l'histoire de la Nouvelle-France.

L'auteur a voulu procéder à une large mise en contexte de la pratique de la meunerie, ainsi que du travail et de la vie de ses artisans. Il consacre quelques pages à ce métier aux époques antique et médiévale, en plus de s'attacher à sa pratique en France aux dix-septième et dix-huitième siècles. Il n'hésite pas à recourir aux légendes, aux croyances et à des récits divers pour tenter de mieux faire saisir l'importance et l'éventail des pouvoirs et des perceptions du meunier. Certains encarts permettent également de reproduire des extraits de documents d'époque. Enfin, si le livre est principalement fondé sur des recherches soutenues en archives, différentes études servent à définir les cadres de la vie de cet artisan. Il

faut déplorer par contre certains énoncés nettement moins pertinents, parce qu'ils se rapportent uniquement à des situations françaises ou postérieures à la période de la Nouvelle-France, comme le recours au *Traité de la loi des fiefs* (1775) de François-Joseph Cugnet.

Au cœur de la recherche qui a présidé à la réalisation de ce livre, se trouvent les moulins et les meuniers de la région de Montréal à l'époque de la Nouvelle-France. L'auteur a consulté les greffes des notaires, les archives judiciaires, celles du séminaire de Québec et du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, ainsi que certaines séries de l'administration coloniale. C'est dire l'ampleur de la documentation de référence.

L'ouvrage est divisé en trois chapitres. En premier lieu, à un bref historique s'ajoute une présentation du cadre seigneurial, de la région de Montréal et du moulin lui-même. À cet effet l'auteur précise les types de moulin, leur nombre, leur localisation, leur architecture et le choix crucial des meules. Le deuxième chapitre porte sur les savoirs et les pouvoirs du meunier. Il touche les compétences professionnelles, les pratiques d'apparence surnaturelles ou marginales, leur rôle dans l'économie et la vie quotidienne au moulin. L'auteur examine enfin la composition et les conditions de vie de ce groupe d'artisans, ainsi que leurs comportements face aux alliances, à la transmission des biens et du métier.

L'auteur en est à son premier ouvrage et il en est très fier, non sans raison d'ailleurs. En général, la recherche est sérieuse, l'ouvrage est relativement bien structuré et le texte se lit bien. Il est bien dommage cependant que la préparation finale de l'ouvrage n'ait pas été mieux encadrée. Il aurait été possible d'éviter plusieurs maladroresses et contradictions, tout en resserrant la perspective synthétique.

La structuration du texte aurait eu avantage à mieux faire ressortir le cadre règlementaire de cette pratique artisanale, de même que la mobilité professionnelle et géographique. Par ailleurs, au-delà de la recherche de nuances, le lecteur demeurera perplexe face à des affirmations contradictoires comme « le régime seigneurial représente un mode de propriété foncière de type féodal » (p. 31) en regard du système seigneurial qui « se conforme à des modalités de fonctionnement d'une société préindustrielle » (p. 34). De même, il aura du mal à concilier l'affirmation qu'il « ne faut pas surévaluer la position stratégique du meunier » (p. 35) avec le fait que « sa profession lui conférerait un statut social important » (p. 59). On lit que « les mécanismes d'apprentissage reposent d'abord sur des liens familiaux » (p. 77) pour apprendre plus loin que « moins d'enfants que nous le pensions suivent la voie du père » (p. 107), et ce en faisant ressortir les alliances matrimoniales des filles avec des meuniers (p. 106). Enfin, « si le meunier se fait concéder parfois une censive » (p. 59), « sur l'ensemble des 185 meuniers recensés, tous,

sauf neuf, possèdent une terre » (p. 98). Même la terminologie est parfois sujette à caution comme ces moulins à vent moins dociles (p. 49), l'inattention qui provoque des réparations (p. 77) ; on aurait plutôt pensé que les bris précédaient les réparations, ou encore « Nous sommes certain que le meunier contribue aux échanges locaux [...] mais nos assertions demeurent purement spéculatives » (p. 76).

L'auteur a fait la preuve qu'il connaît les rudiments du métier. C'est un atout important. Cependant, pour rendre un manuscrit propre à la publication, une autre étape de maturation est non seulement souhaitable, mais indispensable. Le travail investi dans la recherche aurait mérité que l'on consente davantage de temps pour dégager une vue d'ensemble cohérente, figurer la présentation et la diffusion auprès d'un large public.

JACQUES MATHIEU  
*Université Laval*